

VOLONTARIAT

On en héros de t

Un européen sur cinq consacre un peu de son temps libre à des organisations de la société civile, associations de jeunesse, hôpitaux, écoles, clubs sportifs, etc. « 2011, année européenne du volontariat » a pour vocation de mettre leur travail en avant, tout en augmentant leur nombre. Un encouragement déjà voulu par le législateur belge en 2005. Car, entre don de soi et lieu d'épanouissement individuel, l'engagement bénévole est une activité à ne pas prendre à la légère, qui comporte son lot de contraintes, mais également des droits. Un statut et une vocation ouverts à tous ?



« **L**E VOLONTARIAT est un remède aux problèmes de la société tout en contribuant à l'équilibre mental de l'individu », déclarait le 10 janvier dernier le Président de la Hongrie, Pál Schmitt, alors que son pays prenait la tête de l'Union. « Cependant, les bénévoles travaillent le plus souvent dans l'arrière-plan et peu de personnes apprécient l'importance de leur travail ». Une idée partagée par la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Rident, également chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Soulignant que le temps était venu pour reconnaître « les héros de tous les jours », elle a ajouté qu'il fallait veiller à ce que la bureaucratie « ne puisse pas ligoter les mains » des bénévoles, qu'elle ne représente pas un obstacle à cette activité de première utilité. Elle a également exprimé son souhait de voir le nombre actuel des cent millions de volontaires européens doubler suite à la campagne de 2011.

VOLONTAIRES.

Ils sont déjà cent millions en Europe.

gage : ous les jours

La Commission européenne voit dans le volontariat l'expression active d'une participation civique qui vient consolider les valeurs européennes communes, telles la solidarité ou la cohésion sociale. Le volontariat offre en outre à ceux qui le pratiquent des possibilités non négligeables d'acquérir des connaissances et des compétences, voire d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle, atout d'une importance particulière en cette période de crise économique. Tout un programme... adopté par plus d'un million et demi de Belges. Le pays a d'ailleurs fini par légiférer pour clarifier leur statut.

UNE LOI, UN STATUT

Suite à un constat de la fondation Roi Baudouin d'un certain nombre de carences et de flous en ce qui concerne le travail des bénévoles, un appel du pied avait été lancé au législateur. La « loi sur le volontariat » du 3 juillet 2005 permet ainsi aux bénévoles et aux organisations de travailler en sécurité et de connaître leurs droits, leurs obliga-

tions et leurs responsabilités. Une loi qui s'impose à toute organisation non-lucrative et à tout bénévole, sans aucune exception.

Elle définit ce qu'est une activité bénévole (voir encadré), en évitant les déguisements d'activités rémunérées et en l'appliquant de la manière la plus large possible.

Le texte aborde également la question de la responsabilité du volontaire et de l'organisation, l'assurance volontariat, le droit du travail, les indemnités perçues dans le cadre du volontariat et l'obligation d'information. Il affirme par exemple que c'est l'organisation qui portera le poids de la responsabilité de la faute légère, l'oblige à contracter une assurance ou encore stipule que la possibilité qu'il ait accès à des données couvertes par le secret professionnel doit être expliquée.

VOLONTAIRE ?

Le texte précise également qui peut ou ne peut être bénévole et règle la question des volontaires

RÉMUNÉRATION : PRINCIPE GÉNÉRAL

Le volontaire ne perçoit pas de rémunération mais il peut être dédommagé pour les frais auxquels il est exposé. La loi prévoit que le volontaire peut recevoir une indemnisation forfaitaire plafonnée à 30,22 € par jour et 1.208,72 € par an (montants 2009). Il existe un second système, non cumulable, qui tient compte des frais réels. Une partie de ces frais peut être justifiée forfaitairement, comme par exemple les frais de déplacement en voiture. Quand la totalité des remboursements perçus dépasse les forfaits précités, ces sommes doivent faire l'objet de retenues ONSS et déclarées au fisc comme rémunération imposable sauf si l'organisation prouve que les indemnités sont destinées à couvrir les frais propres à l'organisation et qu'elles sont effectivement consacrées à de tels frais.

L'exception concerne l'utilisation d'une voiture personnelle. Dans ce cas, l'indemnité forfaitaire peut être cumulée avec le remboursement des frais réels de déplacement pour maximum de 2.000 km par an par volontaire.

En savoir plus : « Volontariat et indemnisation » sur le site de Maison pour Associations, www.mpa80.be

VOLONTAIRE OU BÉNÉVOLE ?

Si dans la plupart des pays l'engagement « bénévole » ou « volontaire » connaît une traduction unique (« Volunteer », en anglais), la langue de Molière les distingue clairement. L'Union européenne ayant adopté les appellations « volontaire » et « volontariat », la Belgique les a cependant reprises dans sa loi de 2005, officialisant ainsi « le statut des volontaires ».

On parle donc en Belgique de manière indifférenciée de bénévolat ou de volontariat.

Chez les voisins français, par contre, la distinction est toujours bien nette : est considérée comme bénévole toute personne qui intervient au sein d'une association ou d'une ONG sans contrepartie financière. Même si des mesures de protection existent, la France n'accorde aucun droit ni protection légale en matière de bénévolat. Quant au volontariat, il s'agit d'une activité à plein-temps qui possède un statut légal.

AD

bénéficiaires d'une allocation : les demandeurs d'emploi, pré-pensionnés, invalides, pensionnés, titulaires d'un revenu d'intégration peuvent ainsi conserver le bénéfice des allocations tout en donnant de leur temps.

Le chômeur indemnisé pourra tout à fait exercer un volontariat en conservant ses allocations, à condition d'en faire la déclaration préalable et écrite au bureau de chômage de l'Office national de l'emploi (ONEM). Le chômeur devra cependant rester disponible sur le marché de l'emploi et l'activité devra cependant bien répondre aux caractéristiques du volontariat.

L'acte de volontariat implique trois choses. Premièrement, l'altruisme : l'activité doit s'exercer au profit d'une ou de plusieurs autres personnes, d'un groupe, d'une organisation ou encore de la collectivité, dans un but désintéressé, sans rétribution ni obligation. Elle n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire. Deuxièmement, la structuration : l'activité doit avoir un cadre, une certaine répétition, pour une organisation autre que le

cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité. L'organisation se définit dans ce cas comme toute association de fait ou personne morale de droit public ou privé sans but lucratif qui fait appel à des volontaires. Troisièmement, l'importance : l'activité exclut les petits services (par exemple, arroser les plantes de son voisin lorsqu'il est en week-end). Si au moins deux de ces critères sont remplis, on se trouve probablement dans des activités bénévoles.

À SUIVRE

Si la loi sur le volontariat a permis de débrouiller un certain nombre de problèmes, il reste encore à adopter les mesures et les arrêtés nécessaires à son application précise et complète. Une obligation qui prend beaucoup de temps et que le législateur semble avoir perdu de vue et pour lequel une mobilisation est nécessaire. Ainsi, un bénévole sans permis de travail peut, en principe, être bénévole, mais aucun arrêté ne règle encore la question de façon claire. À l'aube de cette année européenne, la balle est dans le camp du secteur du non-marchand et des nombreux volontaires qui le

JULIEN VERBAYST, VICE-PRÉSIDENT ET BÉNÉVOLE DE L'ASBL CHARLEROI FACE-B

« Pour la liberté et contre l'individualisme »

Depuis plus d'un an, Charleroi Face-B est devenu un incontournable du paysage culturel carolo. Derrière ce projet d'envergure (mise en ligne d'un agenda culturel, publication d'un plan alternatif, organisation d'une journée découverte) qui a fait un buzz, se cachent quatre jeunes adultes, tous bénévoles. Une foule d'avantages et quelques petits inconvénients.

Julien Verbayst pointe ainsi la sincérité de l'engagement. « Les personnes qui s'engagent dans notre Asbl ne le font pas de façon intéressée mais, réellement, parce qu'elles partagent et croient en notre projet. » Le bénévolat joue ensuite dans la convivialité et la place importante réservée au dialogue. « Vu que nous n'évoluons pas dans un cadre strictement professionnel, les rapports sont plus cordiaux et nous échappons donc à pas mal de tensions. Il n'y a pas vraiment de rapport hiérarchique (souvent lié au montant des salaires...) entre les membres. Nous privilégions donc les discussions pour la prise des décisions. » Enfin, cerise sur le gâteau, le bénévolat permet une totale indépendance. « Nous sommes libres de soutenir tel ou tel projet, d'écrire un article sur telle initiative. Les seules contraintes (de régularité, de philosophie, de cohérence) viennent de nous. On ne nous impose rien, ce qui est assez rare dans le milieu culturel ! »

Le revers de la médaille est évidemment lié au temps et à l'argent. « Il y a un risque de lenteur dans la prise de décisions et l'exécution des projets. Nous devons systématiquement compter sur la bonne volonté et la fiabilité des membres (présence aux réunions, délais d'exécution des tâches, suivi des projets...) puisqu'il n'y a justement pas de

contrainte, de contrat de travail. Il y a aussi un risque de démotivation : nos projets réclament beaucoup d'implication, de disponibilité et d'énergie, le tout sans aucune rémunération. Face à l'exigence de l'engagement, nous avons déjà eu des collaborateurs qui nous quittaient assez rapidement... »

Engagé bénévolement depuis une dizaine d'années, J. Verbayst reste convaincu par l'importance de donner de son temps pour des valeurs, des projets et pour les autres. « Toutes ces activités m'ont apporté beaucoup de joie, m'ont permis de rencontrer beaucoup de gens formidables et enfin de ne pas devenir totalement égoïste et fermé aux autres. » Donc, pas de société sans « don de soi ». « Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir s'épanouir pleinement dans son milieu professionnel. Le bénévolat, lui, découle d'un choix et génère bien souvent une grande satisfaction chez la personne qui s'y investit. La qualité des rapports humains prime sur d'autres « valeurs » mises en avant par le système capitaliste qui régit en grande partie la société actuelle. Pour moi, le bénévolat est déjà une forme de militantisme ! On lutte contre l'individualisme et la stigmatisation des classes défavorisées. »

À près de 20 ans, Adèle a déjà un « long » passé de bénévole derrière elle, parce que ça lui plaît ou parce que c'est utile. Via le scoutisme, mais aussi lors des festivals de musique. Deux types de volontariat qu'elle choisit pour des motivations assez diverses.

« Pour le fun ou pour la bonne cause »

Plutôt que de se la couler douce pendant les concerts d'été, elle y donne ainsi de son temps... et de son sommeil. « Il y a de grands avantages à être volontaire dans un festival du style Couleur Café. Cela signifie d'abord y avoir accès gratuitement. Avec les prix des entrées, les jeunes doivent faire des choix alors qu'en étant bénévole, on peut aller partout ! » Mais il y a également le côté alternatif. « L'ambiance est tout à fait différente quand on vit un festival en tant que bénévole. Il y a une vraie convivialité entre nous, et puis, on découvre l'envers du décor, on rencontre parfois des artistes. Le bon déroulement dépend un peu de toi et tu as l'impression que ça devient ton festival. »

Les moments forts n'empêchent cependant pas les petits couacs. « Certaines grosses organisations exagèrent parfois dans ce qu'elles demandent aux jeunes. S'il n'y a plus que de la fatigue et des inconvénients, on a l'impression d'être exploité. Alors ton statut de bénévole, tu finis par le prendre à la légère, tu ne respectes plus toujours les règles, les horaires. Tant pis pour les organisateurs incorrects. » S'il s'agit de projets caritatifs, les choses sont différentes. « Quand je suis bénévole pour des associations, les enjeux ne sont pas les mêmes. Je le fais parce que je le veux vraiment, sérieusement, sans attendre de « récompense ». Alors là, l'engagement est entier, on ne compte pas les heures, c'est pour la bonne cause ! »

« Par nécessité »

Directrice d'une structure bruxelloise qui distribue des repas et qui « emploie » de nombreux bénévoles, Marine préfère rester plus ou moins anonyme pour évoquer un statut qui, selon elle, n'est pas la panacée.

« Dans notre secteur d'action, soyons clairs, on ne pourrait pas travailler sans l'aide, précieuse, des bénévoles. J'insiste sur le « précieuse », car je ne voudrais pas donner l'impression de minimiser leur rôle. Leur présence nous soulage et nous enrichit. Mais ici, on a déjà vu de tout. Car, tout dévoués qu'ils sont, il est difficile de trouver la perle rare. » C'est-à-dire le bénévole qui combine la disponibilité, la rigueur, le bon niveau de formation et le respect de la philosophie de l'institution. « Pour se « permettre » d'avoir des bénévoles, il faut des permanents qui ont le temps et la capacité de les encadrer, de les former, de les soutenir. Sinon, c'est contre-productif, pour la structure comme pour la personne volontaire. Or, nous n'avons pas toujours ce temps et les moyens nécessaires. Quand on tombe sur quelqu'un qui ne convient pas, c'est la cata. » Par « qui ne convient pas », Marine entend les bénévoles qui ne respectent pas les consignes, ceux qui sont irréguliers, veulent imposer leur point de vue, sèment la zizanie. Parce qu'il ne suffit pas toujours de bonne volonté. « Pas que de cela, en tous cas. Celui ou celle qui arrive, avec en tête l'idée de « faire une bonne œuvre », et qui, au nom de cela, met son grain de sel partout et juge les bénéficiaires...

Cela donne un beau gâchis. Il y a une certaine idée de la charité contre laquelle nous luttons et qui est très ancré dans l'esprit de ceux qui se proposent. Et pas seulement chez les plus âgés ! » Le choix est cornélien. « D'une part, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de refuser des bras en plus, de l'autre, si on perd notre temps, c'est inutile. Mais c'est difficile de dire à quelqu'un qui est là, qui « s'offre » gratuitement, d'aller voir ailleurs. »

L'autre critique de Marine vient de la passivité des pouvoirs subsidiaires. « Vu que ça roule grâce à nos bénévoles, on ne voit jamais arriver de nouveaux emplois. Le problème, c'est qu'un bénévole qui tombe malade ou qui décide de ne plus venir, ça ne se remplace pas comme ça. On ne peut pas non plus exiger une présence constante, ou une « infaillibilité comme on le ferait avec un employé. Et puis, ça ne crée pas d'emploi... »

Se passerait-elle de bénévoles si elle en avait les moyens ? « Bien sûr que non. Le volontariat, c'est une valeur importante dans une société qui se referme sur elle-même. Mais je rétablirais l'équilibre du nombre de salariés/bénévoles. Et j'investirais dans une formation et une information solide, qui pourrait n'être que bénéfique pour eux comme pour nous. »